

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

A D M CARRELAGE
30 rue Michel Grimault, 44110 Châteaubriant
AU CAPITAL DE 300.00 Euros
R.C.S. : 980 596 100

Le 12.05.2026 à 9 heures.

Les associés de la Sté **A D M CARRELAGE**

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 300.00 €, se sont réunis au siège social, assemblée extraordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Étaient présents :

MR YILDIRIM MAHSUK (propriétaire de 30 actions),

Total des actions présentes ou représentées : 30 actions soit la totalité du capital social.

L'assemblée était présidée par **MR YILDIRIM MAHSUK** en sa qualité de Président(e).

Il/Elle a rappelé l'ordre du jour de l'assemblée :

Résolution 1 – Démission du Président

Ne pouvant plus assurer les fonctions de Président de la Sté **A D M CARRELAGE**, **MR YILDIRIM MAHSUK** a démissionné(e) de son poste.

Résolution 2 – Nomination d'un nouveau Président

MR STEFANOV BOZHIDAR

Né(e) le 21.08.2005 à GABROVO en BULGARIE, de nationalité BULGARE,

Demeurant au 4 Rue des Fauvettes, 78300 Poissy, a été désignée comme Président(e) de la société.

Il/Elle déclare avoir pris connaissance de toutes la situation de la société (fiscale, Sociale et Comptable et avec son actif et passif), ainsi que les charges sociales (URSSAF, IRIHA, GARP, TVA, etc....) depuis son immatriculation a ce jours et ne remets en aucun qu'a tous charges a l'ancien Président, de son passif et de son actif.

Résolution 3 – Redistribution des actions

Il résulte que les actions sont réparties comme suit :

MR STEFANOV BOZHIDAR prend les 30 actions numérotées 001 de à 30 actions,

Résolution 4 – Transfert du siège social

Le nouveau Président a décidé de transférer le siège social du **30 rue Michel Grimault, 44110 Châteaubriant** au **4 Rue des Fauvettes, 78300 Poissy**

Résolution 5 – Modification des statuts

Modification des articles 4, 8 et 9 des statuts.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Fait à PARIS,
Le 12.05.2026

Ancien(ne) Président(e)

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'M' or 'W' shape with a horizontal line extending to the right.

Nouveau Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' or 'C' shape.